



**IVRY**  
s/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

**ARRIERE MAIRIE V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que l'association « Que les Rêves » – 149 avenue du Maine – 75014 Paris va organiser cet été une distribution de glaces à l'arrière de la Mairie,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à l'arrière de la Mairie les 20 et 27 juillet 2024 et les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2024 de 14 heures à 19heures :

- **Neutralisation de quatre emplacements de stationnement** afin de permettre l'installation d'un camion en dehors de la place réservée au stationnement des personnes en situation de handicap.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'association Que les Rêves – 149 avenue du Maine – 75014 Paris.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Association Que les Rêves – 149 avenue du Maine – 75014 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 09 JUIL. 2024

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 09 JUIL. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset